Les 600 minutes de Dole

I. Préambule :

Cette compétition, sortant de celle dont-on a l'habitude de voir, ne pourras pas être considéré comme qualificatif au championnat de France. Cette compétition a pour but de fêter les 600ans du club de Dole (1427-2027).

Cette compétition se déroule en duo. Chaque archer dans un même duo va se succéder pour tirer pendant 10h d'affilé non-stop.

II. Règlement du concours général :

ART. 1/ L'équipe est composée de 1 ou 2 tireurs **(pas forcément du même club)**.

ART. 2/ Trois volées d'échauffement ne comptant pas dans le chrono des 600 minutes (au début de la compétition uniquement, à vous de vous organiser).

ART. 3/ Ce sont des volées de **3 FLÈCHES UNIQUEMENT !**
Il s'agit d'un tir à 18m sur rythme AB/CD (2 min sans interruption sur 600 min). Tir sur cible tri-spot. Une flèche par cible dans n'importe quel ordre.
Attention : Si 2 flèches sont dans la même cible, ou si plus de 3 flèches sont tirées dans une volée, **application du règlement de la FFTA.**

ART. 4/ Aucun incident de matériel n'est retenu. En cas de problème, l'équipier(ère) poursuit le tir dans la durée de la volée.

ART. 5/ Catégories retenues :
1/ COMPOUND (Jeunes et adultes)
2/ CLASSIQUE
3/ JEUNES (classiques uniquement, et réservé aux moins de 18 ans à la date du concours)
4/ BAREBOW (l'équipe **COMPLÈTE** doit être en barebow)
Si un tireur dans l'équipe est Compound, l'équipe est compound
Si un tireur est senior, l'équipe ne sera pas considérée comme jeune

SOCIÉTÉ DE L'ARC DE DOLE

ART. 6/ Le classement se fera par catégorie et par équipe.

ART. 7/ Le nombre de cadeaux sur le podium sera égal au nombre de personnes composant l'équipe.
2 tireurs = 2 cadeaux, 1 tireur = 1 cadeau (sauf pour la coupe qui sera en exemplaire unique).

ART. 8/ En hommage à Denis MAIGNAN, ancien archer de notre compagnie décédé en mai 2025, une coupe sera remise au club ayant les résultats les plus représentés en haut du classement. Cela se fera parmi les départements limitrophes de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du département du Jura (Doubs, Haute-Saône, Côte-d'Or et Saône-et-Loire).

ART. 9/ Il est possible qu'il y ait des mini jeux pendant ses 10h. Ceux-ci ont un règlement à part qui sera expliqué en temps et en heure.

ART. 10/ Le tarif est de 40€ par équipe **(aussi bien pour une équipe de 1 que pour une équipe de 2)**.

ART. 11/ Des arbitres seront présent sur toute la durée du concours, ils appliqueront le règlement de la FFTA.
Rappel : Si tous les archers sont d'accord avec la valeur de la flèche litigieuse, il n'est pas nécessaire d'appeler un arbitre !

ART. 12/ Le tir se fera sur des blasons triples de 40cm pour **toutes les catégories !**
C'est également les arbitres qui décideront de changer les blasons ou non à chaque volée.
Il est possible que lors du changement de blason, ce ne soit pas exactement le même qui soit remis. (ne vous inquiétez pas, tout le monde y passera 😉)

ART. 13/ Il est possible de venir déguiser durant l'évènement (du moment qu'il ne dérange ni vous, ni les autres archers durant le tir).

ART. 14/ Pour que l'inscription soit validée, il faut s'être inscrit via le formulaire en ligne (ou par mail) **ET** que le paiement soit réalisé (virement ou chèque).

Le nombre d'équipe étant limité à 100 (200 archers au maximum), les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Une fois le formulaire remplis, vous serez mis en liste d'attente, une confirmation ou un refus vous sera envoyer ultérieurement (pour le cas du refus, une justification sera toujours donnée).

ATTENTION : PRÉVOIR QUE DANS LA SALLE, LA PLACE EST LIMITÉE A L'ARRIÈRE DU PAS DE TIR !!!
Pour le bon fonctionnement de la compétition, il est **INTERDIT** de mettre des chaises, des tables et des appareils électriques dans le gymnase.

Des stands avec nos partenaire et sponsors de l'évènement seront dans une salle annexe, il vous est possible d'aller y faire un tour à tout moment de la compétition (sous réserve qu'un représentant soit au stand).

La Société de l'Arc de Dole 1ère Compagnie décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de destruction de matériel.

Afin d'avoir plus de place sur le pas de tir, il est préférable que chaque équipe s'organise comme suit :

Le pas de tir sera accessible uniquement pour les archers tirant lors de la compétition, pour les accompagnateurs, vous aurez accès à des gradins étant derrière le pas de tir, permettant de supporter vos archers / équipes.

Pour maximiser la possibilité des déplacements, il est vivement conseiller aux archers dont ce n'est pas le tour de tirer, d'aller dans les gradins ou dans la salle de nos partenaires.

La composition définitive des équipes (solo ou duo) doit nous être parvenue avant le **07/03/2027 !!!**

Attention : Tous les désistements non remplacés ne seront pas remboursés !